

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 26 juin 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-042

---

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 22 mai 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT - M. Joseph COMPÉRAT– Mme Nicole FILLON – M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : M. Yves COURTOT – Mme Pauline CANARD – M. Jérémie BARDET

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT à M. Philippe CHAUCHOT  
M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER  
Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : SUBVENTION – COURIR POUR LA PAIX 2024**

Vu la délibération n°2024-014 du 6 mars 2024 relative à l'attribution des subventions 2024 ;

Considérant que la demande de subvention a été reçue après l'attribution des subventions au titre de l'année 2024 ;

Considérant la demande de subvention du SCO DIJON en vue de réaliser la cyclosportive « Courir pour la paix » le samedi 27 juillet 2024 ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 021-212105019-20240626-D2024\_042-DE



**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 26 juin 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-042

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- 1) Verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Le Sprinter Club Olympique Dijon » pour son action cyclosporitive « Courir pour la paix » qui se déroulera le samedi 27 juillet 2024 ;
- 2) Dire que le versement de cette subvention sera soumis à la réalisation de la manifestation ;
- 3) Inscrire les crédits au budget ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANIN

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Yohann Mortier-Jeanin, the Secretary of the Council.

Le Maire :

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 021-212105019-20240626-D2024\_042-DE

The logo for S²LO (Sprinter Club Olympique) is located to the right of the administrative information box. It consists of the letters "S²LO" in a stylized blue font, with a blue checkmark-like symbol to the right.

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*